Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Personnes concernées
Toute personne appelée à porter un Appareil Respiratoire Isolant autonome à circuit ouvert.

Objectifs de la formation
Familiariser le personnel désigné au port de l'appareil respiratoire isolant. Créer le réflexe de la protection respiratoire. Savoir intervenir en atmosphère toxique .

Contexte
Arrêté du 10 décembre 2007 – Arrêté du 19 mars 1993 art. 1 et 2. « […] doivent avoir fait l'objet, depuis moins de douze mois au moment de leur utilisation, de la vérification générale périodique : appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation, appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile. Cette vérification concerne en particulier : la source d'oxygène et l'étanchéité des appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation, la source d'oxygène, l'étanchéité et l'efficacité de la protection des appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile. »

Contenu de la formation
FORMATION THÉORIQUE (2H minimum)
Réglementation :
- Devoir et responsabilité de chacun,
- Les peines en cas d'accident du travail,
- Réglementation relative aux appareils respiratoires isolant,
- Conditions relatives au port des appareils respiratoires isolant.

Risques et fonctionnement :
- Présentation du processus d'intoxication,
- Risque présenté par les milieux chimiques, pétrochimiques, hyperbare,
- Descriptif de l'ARI,
- Fonctionnement de l'ARI,
- Mise en place et essai.

Incident ou accident :
- Notions de secourisme,
- Enceintes confinées et/ou exiguës.

FORMATION PRATIQUE (1H minimum)
- Contrôle de l'ARI,
- Mise en place du masque,
- Essai d'étanchéité,
- Essai de fonctionnement de la soupape,
- Vérification du sifflet d'alerte,
- Parcours avec effort et prise pouls,
- 10 flexions avec prise de la consommation,
- Prise de pouls avant-après l'effort et après récupération calcul de consommation,
- Parcours en montée et descente échelle à crinoline ou d'échafaudage.

ÉVALUATION (30 minutes minimum)
- Questionnaire théorique et évaluation pratique.

Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Prérequis
Avoir 18 ans. Être en bonne condition physique. Ne pas avoir de contre-indication médicale

Durée
½ journée soit 3h30

Formateurs
Formateurs reconnus compétents

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de formation

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Organisation par ateliers pédagogiques, selon le référentiel en vigueur. Matériel pédagogique adapté pour une mise en situation réelle. Formateurs professionnels

Validation des acquis
Pour obtenir son attestation, le candidat doit remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info